

OTTAWA, 23 mars 1882.

MONSIEUR,—Conformément à la demande que renferme votre lettre du 27 janvier dernier, j'ai l'honneur de vous transmettre le reste des renseignements demandés par votre lettre du 14 avril dernier, c'est-à-dire une liste de tous les octrois aux écoles sauvages actuellement autorisés, avec mention de l'autorité en vertu de laquelle ces octrois ont été accordés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

A M. J. L. McDOUGALL,
Auditeur général.

ETAT des octrois actuellement autorisés et à prélever sur le fonds de dépôts des sauvages, avec mention de l'autorité en vertu de laquelle ces octrois ont été faits.

But de l'octroi.	Montant de l'octroi.	Autorité.
	\$ cts.	
Institut industriel de Mount Elgin.....	3,000 00	Arrêtés du conseil du 16 mars 1880 et 24 Mars 1869.
Refuge de Singwauk.....	1,800 00	Arrêté du conseil, du 10 janvier 1881.
Refuge de Wawanosh.....	600 00	do 13 décembre 1878.
Institut de Wikwimikong.....	1,200 00	do 30 novembre 1875.
Octroi aux écoles dirigées par les sociétés de la Nouvelle-Angleterre et des Missions méthodistes.....	{ 1,500 00 550 00 }	do 18 novembre 1878.
Octroi aux écoles dirigées par la société méthodiste.....	1,500 00	do 10 juin 1880.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

OTTAWA, 26 avril 1882.

Fonds des sauvages.

MONSIEUR,—Je me permets d'attirer votre attention sur les paiements faits à W. R. Bartlett et F. Talfourd, deux officiers retraités.

Le chèque en faveur de M. Bartlett est endossé par lui, mais celui de M. Talfourd l'est par son procureur A. Vidal. De ce, il suit qu'il n'y a aucune preuve que M. Talfourd vit encore. Lorsque des paiements imputables sur le fonds consolidé sont faits à des officiers retraités, un reçu et une déclaration selon la formule ci-jointe sont exigibles. Ainsi, je suggère qu'une déclaration à peu près analogue soit obtenue de ces messieurs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. L. McDOUGALL,
Auditeur général.

A M. L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

NOTE.—Au sujet du paiement à M. Talfourd, l'honorable M. Vidal m'a fait une déclaration que j'ai considérée suffisante.

J. L. McDOUGALL,
Auditeur général.